

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Arrêté du 2 juin 2009 portant approbation du compte financier de l'Institut national
des hautes études de sécurité pour l'exercice 2008**

NOR : IOCC0921013A

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le décret n° 2004-750 du 27 juillet 2004 portant création de l'Institut national des hautes études de sécurité, et notamment son article 13 ;

Vu le vote par le conseil d'administration dans sa séance du 2 juin 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Le compte financier de l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES) pour l'exercice 2008 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 7 123 390,97 € est approuvé.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait à Saint-Denis, le 2 juin 2009.

*La ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,*

*Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique,*

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du budget

Pour le directeur :

Le sous-directeur,

E. QUERENET DE BREVILLE

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur de l'évaluation de la performance,
des affaires financières et immobilières,*

E. JALON